

COMMISSION DES FINANCES

Séance du vendredi 27 octobre 1922

La séance est ouverte à 14 heures, sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS: MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. HENRY ROY.
PAUL DOUMER. R.G.LEVY. LE GENERAL HIRSCHAUER.
LE COLONEL STUHL. JEAN MOREL. DE SELVES. LEBRUN.
BLAIGNAN. BUSSON-BILLAULT. LEON PERRIER. BIEN-
VENU MARTIN. G.CHESTENET. A.BERARD. JEANNENEY.
PAUL PELISSE. MILAN. LUCIEN HUBERT. TOURON.
RENE BESNARD. SERRE. PASQUET.

COMMUNICATION D'UNE LETTRE DE M. LE PRESIDENT
DU CONSEIL RELATIVE A LA SARRE -

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. le Président du Conseil à titre confidentiel, mais en le priant de la communiquer aux membres de la Commission, au sujet de la réunion prochaine à la Présidence du Conseil d'une commission mixte chargée de déterminer la valeur comparée des mines de la Sarre et de l'ensemble des biens imposables du bassin ^{et} d'examiner la question de la possibilité de faire du franc la monnaie unique de l'Etat sarrois.

AUDITION DE M. LE MINISTRE DE LA GUERRE
SUR LE PROJET DE LOI OUVRANT UN CREDIT POUR L'ENTRETIEN
DES EFFECTIFS DE L'ARMEE DU LEVANT

La Commission entend M. MAGINOT, MINISTRE DE LA GUERRE, accompagné de M. LE CONTROLEUR GENERAL CLAEREBOU, DIRECTEUR DU CONTROLE AU MINISTERE DE LA GUERRE, et de M. LE GENERAL RAGUENEAU, 1^{er} SOUS-CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL, sur le projet de loi portant ouverture au Ministre de la Guerre et des Pensions sur l'exercice 1922, d'un crédit destiné à l'entretien des effectifs de l'Armée du Levant.

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai communiqué, M. le Ministre, les décisions prises par la Commission à la séance d'hier, concernant le crédit à ouvrir pour l'entretien des effectifs de l'Armée du Levant pendant les deux derniers mois de l'année courante. La Commission a opéré une réduction totale de 3.057.860 Frs sur le crédit de 23.556.330 Frs voté par la Chambre. Cette réduction a pour but d'ajuster les dépenses de l'Armée du Levant aux mesures déjà prises par le Gouvernement ou que celui-ci se propose de prendre concernant la réduction des effectifs entretenus en Syrie. Nous constatons d'ailleurs avec satisfaction que vous vous êtes déjà largement inspiré des désirs que nous vous avons exprimés précédemment, en diminuant l'importance numérique de l'Armée du Levant et en allégeant ainsi la charge que fait peser l'entretien de cette armée sur notre budget.

M. LE MINISTRE.- Je vous remercie, M. le Président, de la constatation que vous venez de faire, et c'est en m'appuyant sur cette constatation que je vous demanderai de rétablir l'intégralité du crédit voté par la Chambre. Vous savez, en effet, que depuis un an j'ai fait les plus grands efforts pour tenir

compte des indications et des vœux de la Commission comme du Parlement tout entier, en comprimant les effectifs de l'Armée du Levant et en réduisant ainsi les crédits que j'avais à solliciter de vous. C'est ainsi qu'en 1921, les dépenses de l'Armée du Levant se sont élevées à 760 millions et qu'en 1922, elles n'atteindront, y compris les 23.556.330 frs que je vous prie de m'accorder aujourd'hui, que 383 millions de francs, soit, à 3 millions près la moitié de la somme qui a été votée l'année dernière. J'ajoute que ce n'est pas seulement de 1921 à 1922 que s'est produite une réduction de moitié, la même réduction de moitié ressort de la comparaison entre les crédits afférents au 1^{er} semestre 1922 (240 millions) et ceux afférents au 2^{er} semestre de la même année (123 millions). Si ces résultats importants ont pu être obtenus, c'est grâce aux travaux de la Commission de contrôle que j'avais envoyée sur place et qui a provoqué notamment l'installation auprès du Haut-Commissaire d'un bureau financier indépendant, chargé du contrôle des dépenses engagées. Quant aux effectifs de l'Armée du Levant, ils sont passés de 70.000 hommes au 1^{er} janvier 1922 à 50.000 au 1^{er} avril, à 35.000 au 1^{er} juillet et à 31.500 à l'heure actuelle. J'ai l'intention de les ramener pour le 1^{er} janvier prochain à 26.500, dont 6.500 légionnaires Syriens.

Ce sont là des faits, qui, me semble-t-il, me donnent droit à votre bienveillance quand je viens vous demander le rétablissement du crédit voté par la Chambre pour les mois de novembre et de décembre 1922.

La Commission a réduit ce crédit en escomptant la diminution d'effectif qui va se produire d'ici la fin de l'année et en adoptant des chiffres correspondant à la moyenne entre les 31.500 hommes d'aujourd'hui et les 26.500 hommes du 1^{er} janvier 1923. C'est là un mode de calcul qui ne me paraît pas acceptable : en effet, je n'ai pas encore donné les ordres nécessaires

pour le rapatriement des 5.000 hommes qui quitteront la Syrie avant le 1^{er} janvier 1923; j'attends pour donner ces ordres que le projet actuellement en discussion soit définitivement voté c'est-à-dire que le Parlement ait, en fixant le crédit, exprimé sa volonté au sujet du rapatriement dont il s'agit. Dans ces conditions, ledit rapatriement ne pourra pas commencer avant le 1^{er} décembre prochain, et par conséquent, l'effectif moyen entre le 1^{er} novembre 1922 et le 1^{er} janvier 1923 sera supérieur à celui sur lequel vous avez tablé pour réduire le crédit. J'ajoute que les frais du rapatriement dépasseront certainement la somme de 1.500.000 Frs votée par la Chambre au chapitre E 26 bis pour y faire face et qu'ainsi l'économie à attendre pendant le dernier mois de l'année du fait que les effectifs entretenus en Syrie diminueront, sera largement compensée par l'augmentation de dépenses due au transport des militaires rapatriés.

On dira peut-être qu'il est possible de réaliser des compressions sur d'autres points, mais je signale que l'Armée du Levant a notamment 900.000 Frs d'arriéré à payer pour ses dépenses de chauffage et d'éclairage pendant les 10 premiers mois de la présente année.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pour payer cette somme, vous devriez saisir les Chambres d'une demande de crédit additionnel

M. LE MINISTRE.- Je ne crois pas que ce soit là une bonne méthode, et quant à la dépense elle-même à laquelle je viens de faire allusion, je considère qu'elle se justifie parfaitement, puisque l'Armée du Levant a constitué des stocks de combustibles dans l'intérêt même du budget.

M. LE PRESIDENT.- Mais sur les crédits votés par le Parlement pour les 10 premiers mois de l'année, n'y a-t-il pas de disponibilités ?

M. LE DIRECTEUR DU CONTRÔLE.- Non.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Comment pouvez-vous le savoir puisque le contrôle des dépenses engagées ne fonctionne pas encore régulièrement en Syrie ?

M. LE DIRECTEUR DU CONTRÔLE.- Pardon, il fonctionne depuis le mois d'août, mais il y a des cessations qui n'ont pas encore fait l'objet d'un règlement, et c'est là ce qui empêche de savoir exactement quelle est la situation de l'Armée du Levant au point de vue des dépenses engagées et des disponibilités.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Alors, vous ne pouvez pas affirmer que l'Armée du Levant n'a pas de disponibilités.

M. LE PRESIDENT.- Le Parlement a le plus grand intérêt à connaître le plus tôt possible la situation des dépenses engagées par l'Armée du Levant.

M. LE MINISTRE.- Sans doute, mais l'économie possible en raison de la réduction des effectifs dans le dernier mois de l'année actuelle ne saurait atteindre le montant de la réduction opérée par la Commission sur le crédit voté par la Chambre, et elle sera compensée, et au-delà, par les frais de rapatriement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pourquoi n'avez-vous pas présenté une demande plus élevée pour le paiement de ces frais de rapatriement ? Ou plutôt, pourquoi avez-vous accepté de réduire devant la Chambre la demande que vous aviez d'abord présentée pour cet objet ?

M. LE MINISTRE.- Parce qu'à ce moment-là, la réduction des effectifs à 26.500 hommes pour le 1^{er} janvier 1923 n'était pas encore décidée. Cette réduction entraîne des rapatriements que nous devons payer et pour lesquels, par conséquent, il nous faut des crédits.

En ce qui concerne les disponibilités de l'Armée du Levant, il est sans doute difficile de préciser; mais ces disponibilités, si elles existent, ne doivent pas être considérables, étant donné que les crédits votés par le Parlement ont été en diminuant continuellement depuis le début de cette année.

Je suis d'ailleurs le premier à reconnaître qu'à l'heure actuelle on n'a pas le droit de faire une dépense qui ne soit pas absolument nécessaire, et que, d'autre part, notre devoir essentiel est de monter la garde au Rhin. Je suis donc d'accord sur les principes avec la Commission. Mais j'insiste pour qu'on ne m'oblige pas en diminuant de plus de 3 millions les crédits que je demande, à solliciter ultérieurement des crédits additionnels.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- 3 millions d'économie ne sont pas une chose négligeable dans la situation financière actuelle. Les crédits votés pour les frais de transport ont d'ailleurs un caractère évaluatif et par conséquent il peut s'y ajouter en cas de besoin des crédits supplémentaires.

M. LEBRUN , RAPPORTEUR.- A quoi doit-être affecté le crédit inscrit au chapitre E 26 bis (Evacuation des troupes de l'Armée du Levant)?

M. LE DIRECTEUR DU CONTRÔLE.- Uniquement au paiement des frais de transport par mer ; mais il y aura d'autres dépenses à payer pour le rapatriement, de sorte que, finalement, il nous faudra pour cet objet au moins 1.750.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le Rapport de la mission de contrôle envoyée en Syrie et à la tête de laquelle vous vous trouviez, M. le Directeur, constate lui-même l'abaissement des prix de transport payés aux compagnies maritimes. D'autre part, le Parlement a déjà voté pour 1922, en ce qui concerne les frais

de transport, des crédits s'élevant à 57 millions, sans compter les crédits accordés pour frais de déplacement. Eh bien, je suis sûr qu'il y aura sur ces crédits des reliquats permettant de faire face aux dépenses occasionnées par le rapatriement

M. LE PRESIDENT.- Si les crédits votés pour le paiement des frais de transport ne sont pas suffisants, on pourra y ajouter les disponibilités existant sur d'autres articles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le rapatriement ne doit commencer, d'après ce que nous a dit tout à l'heure M. le Ministre, que le 1er décembre. Le Parlement aurait voulu qu'il se fit plus tôt.

M. LE MINISTRE.- Je répète que je ne pouvais l'ordonner qu'en vertu de la loi qui va fixer les crédits afférents aux deux derniers mois de l'année.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous avez, M. le Ministre, réduit votre demande de crédits pour l'alimentation de la troupe pendant les deux derniers mois de l'année en tenant compte de la réduction des effectifs. Pourquoi n'avez-vous pas fait de même pour vos autres demandes ?

M. LE DIRECTEUR DU CONTRÔLE.- Si la demande de crédit pour l'alimentation a été réduite, ce n'est pas à cause de la diminution des effectifs, mais à raison d'un remboursement effectué par les coopératives.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Alors, ce remboursement devrait venir en atténuation des dépenses des mois précédents et non pas servir à réduire les demandes afférentes à novembre et à décembre. Mais il est probable que les services de l'Armée du Levant n'ont pas hésité à réduire leur demande pour l'alimentation en songeant qu'il serait relativement facile d'obtenir

plus tard du Parlement des crédits supplémentaires pour des dépenses de cette nature.

M. LE DIRECTEUR DU CONTRÔLE.- En tout cas, la réduction de la demande pour l'alimentation a été faite avant que ne fût décidé le rapatriement de 5.000 hommes de l'Armée du Levant.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Alors, il est singulier qu'elle soit exactement proportionnelle à la diminution d'effectif devant résulter de ce rapatriement.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Quelle répercussion aura sur les dépenses de l'Armée du Levant le fait que, par suite du rapatriement de 5.000 hommes de troupes françaises, la proportion de l'élément syrien deviendra plus forte dans cette armée ?

M. LE MINISTRE.- Les troupes syriennes coûtant plus cher que les troupes françaises, il en résulte que les dépenses de l'Armée du Levant seront dans les deux derniers mois de 1922 plus élevées que je ne le prévoyais et que, par conséquent, mes calculs concernant ces dépenses sont au-dessous de la réalité.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je suis le premier à rendre hommage aux efforts faits par M. le Ministre pour nous donner satisfaction en ce qui concerne la réduction des effectifs et des dépenses de l'Armée du Levant; et je connais trop le patriotisme de M. Maginot pour douter qu'il veuille s'associer à nous en vue de réaliser de nouvelles économies, que commande impérieusement l'état de nos finances.

M. LE MINISTRE.- Et moi, m'autorisant des sentiments que vous voulez bien m'exprimer, je vous demande instamment de m'accorder le rétablissement du crédit que vous m'avez supprimé.

M. LE PRESIDENT remercie M. LE MINISTRE des explications qu'il vient de fournir à la Commission.

M. LE MINISTRE se retire.

NOUVELLE DELIBERATION SUR LE PROJET
DE LOI OUVRANT UN CREDIT POUR L'ENTRETIEN DES
EFFECTIFS DE L'ARMEE DU LEVANT.

La Commission délibère à nouveau sur le projet de loi qui vient de faire l'objet de l'audition de M. le Ministre de la Guerre.

M. LEBRUN RAPPORTEUR.- J'ai aujourd'hui , après avoir entendu M. le Ministre de la Guerre, deux éléments nouveaux à faire entrer en ligne de compte pour l'appréciation de la demande de crédit qui nous est présentée: le premier, c'est le fait qu'il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir commencer le rapatriement des 5.000 hommes de l'Armée du Levant; de là, il résultera une augmentation certaine des frais d'entretien de cette armée pendant les deux derniers mois de la présente année. Le second élément, c'est l'augmentation des frais de transport qui résultera du rapatriement, en même temps que la diminution des frais d'entretien. Or, pour réduire de plus de 3 millions le crédit voté par la Chambre, nous n'avions tenu compte que de la diminution des frais d'entretien. Dès lors, il ne m'est plus possible d'accepter la réduction que M. le Rapporteur général a fait voter hier par la Commission. J'ajoute que nous ne saurions nous fonder, pour maintenir cette réduction, sur l'existence de disponibilités ; nous ignorons, en effet, si cette existence est réelle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il s'agit de savoir si nous nous contenterons toujours de réclamer des économies en général, tout en nous refusant à réaliser celles qui nous apparaissent comme possibles.

En ce qui concerne les crédits demandés pour l'entretien de l'Armée du Levant, je constate avec regret qu'on n'a pas jusqu'ici préparé le rapatriement qui permettra de réduire ces crédits. ^{! Le} rapatriement, dit-on, entraînera des dépenses. Je n'y contredis pas ; mais il y aura des économies corrélatives, notamment sur les frais de relève, et ces économies permettront de payer les dépenses dont on fait état.

M. LE MINISTRE nous a déclaré que l'effectif moyen à entretenir pendant les deux derniers mois de 1922 serait plus élevé que nous ne le pensions parce que le rapatriement n'aura lieu qu'en décembre ; mais alors, je persiste à soutenir que la réduction opérée sur la demande de crédit pour l'alimentation de la troupe ne s'explique pas.

Pour ce qui est de la somme demandée pour le chauffage et l'éclairage, nous n'avons à accorder que ce qui est indispensable pour les mois de novembre et de décembre. Nous n'avons pas pour le moment à nous occuper du paiement des approvisionnements énormes constitués antérieurement .

On nous réclame près de 3 millions pour l'habillement et le campement. Or, je sais qu'on vient de distribuer à tous les soldats de l'Armée du Levant deux tenues neuves en drap. Il y a là un véritable gaspillage, et, en tout cas, l'article "habillement et campement" peut parfaitement subir la réduction de 834.000 Frs que j'ai proposée hier à la Commission et que celle-ci a acceptée.

M. LE DIRECTEUR DU CONTROLE a reconnu devant nous qu'on ne sait pas à l'heure présente quel est l'état des dépenses

engagées par l'Armée du Levant. Il est donc impossible de dire si cette Armée possède ou non des disponibilités. J'ai néanmoins, pour ma part, la conviction que ces disponibilités existent. Je conclus en demandant à la Commission de maintenir intégralement les réductions ordonnées par elle hier sur ma proposition et qui ne préjudicieront en rien à la Défense nationale.

M. PAUL DOUMER.- Je demande si de l'examen qu'ils ont fait du détail des crédits réclamés par le Gouvernement., M, le Rapporteur et M. le Rapporteur Général peuvent inférer que l'Armée du Levant possède ou non des disponibilités ?

M. JEANNENEY.- Comment voulez-vous que l'on sache si l'Armée du Levant possède ou non des disponibilités, alors que le Ministre lui-même ne le sait pas ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le fait que l'Armée du Levant ne demande aucun crédit sur certains articles suffit à démontrer qu'elle possède des disponibilités.

M. LE PRESIDENT consulte la Commission sur le rétablissement, demandé par M. le Ministre de la Guerre, et auquel s'oppose M. le Rapporteur Général, du crédit de 23.556.330 Frs voté par la Chambre.

Ce rétablissement est repoussé par 15 voix contre 7 sur 21 votants.

M. LE PRESIDENT .- Donc, la Commission maintient la réduction de 3.057.860 Frs votée par elle. (Adhésion).

La séance est levée à 15 heures et demie

Le Président
de la Commission des Finances :

